ABEILLE ASSET MANAGEMENT

Aviva Investors Euro Credit Bonds 1-3 ISR

rapport annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2021

sommaire

1. Informations concernant les placements et la gestion 3

2. Rapport d'activité.....11

3. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....17

4. Comptes annuels 21

4.1 Bilan.....22

4.2 Hors-bilan 24

4.3 Compte de résultat.....25

4.4 Annexes.....26

5. Inventaire.....40

Société de gestion	ABEILLE ASSET MANAGEMENT 14, rue Roquépine - 75008 Paris
Gestionnaire financier par délégation	AVIVA INVESTORS GLOBAL SERVICES LIMITED N°1 Poultry London EC2R 8EJ - England
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris
Conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris
Commissaire aux comptes	KPMG SA Tour Eqho - 2, Avenue Gambetta - CS 60055 - 92066 - Paris La Défense
Commercialisateurs	ABEILLE ASSET MANAGEMENT ABEILLE VIE 70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des revenus :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des revenus : capitalisation pure.

Fréquence de distribution : néant.
La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

Objectif de gestion : Le FCP a pour objectif de générer, sur la durée de placement recommandée de deux ans, une performance supérieure à l'indice de référence Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate Corporate 1-3 en sélectionnant parmi les obligations libellées en euros, les titres qui représentent le meilleur potentiel d'appréciation à court et/ou moyen terme et en appliquant un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable).

Indicateur de référence : L'indicateur de référence du FCP est l'indice Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate Corporate 1-3 (cours de clôture, coupons nets réinvestis). Il est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière et ne vise pas à être cohérent avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le FCP.

Le Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate Corporate 1-3 est un indice obligataire composé de valeurs à taux fixe, libellées en euro et bénéficiant d'une notation : catégorie investissement, émises par des sociétés des secteurs financier, de l'industrie et du service public.

Il est calculé quotidiennement et publié par Bloomberg Barclays Capital.

Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarter faiblement de la répartition de l'indicateur.

L'administrateur Barclays Bloomberg de l'indice de référence Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate Corporate 1-3 est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur : https://www.bloomberg.com/markets/rates-bonds/bloomberg-barclays-indices.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :

Critères extra financiers :

La première étape du processus de gestion consiste à appliquer un filtre ISR « Best-in-Universe/Score ESG » sur l'univers d'investissement de départ du FCP.

Ce filtre permet de sélectionner tous les acteurs de l'univers d'investissement du FCP mais le score ESG du portefeuille devra toutefois être à tout moment supérieur au score ESG de l'univers d'investissement après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées en ESG par notre prestataire externe MSCI ESG Research.

Parmi les critères ESG analysés par MSCI ESG Research et retenus pour produire sa note, peuvent être cités pour exemple :
- émissions carbone, stress hydrique, biodiversité, émissions toxiques ou déchets pour le pilier Environnement ;
- gestion et développement du capital humain, santé et sécurité au travail, qualité produits, sécurité des données pour le pilier Social ;
- indépendance du conseil d'administration, frais d'audit, politique de rémunération, éthique des affaires pour le pilier Gouvernance.

Les pondérations entre les piliers E, S et G sont déterminées par MSCI ESG Research en fonction des secteurs d'activité. Néanmoins, la société de gestion peut aussi s'aider d'un outil interne et propriétaire de notation extra financière mis à la disposition du gérant, plus particulièrement dans le cadre de l'exercice de nos droits de vote aux assemblées générales et dans les dialogues avec les sociétés présentent en portefeuille.

La part des émetteurs analysés en ESG dans le portefeuille est supérieure à 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du fonds hors liquidités).

Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra toutefois sélectionner des valeurs ou des titres (tels que les titres de créance ou sociétés non couvertes par l'analyse ESG de MSCI ESG Research) ne disposant pas d'un score ESG.
MSCI ESG Research pourrait faire face à certaines limites méthodologiques telles que :
- Problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations qui sont utilisées comme input du modèle de notation ESG de MSCI ESG Research ;
- Problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter par MSCI ESG Research ;
- Problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG du modèle MSCI ESG Research.

Le processus de sélectivité ISR tel que décrit ci-dessus contribue dès lors à l'intégration des risques et des opportunités en matière de durabilité dans la gestion du portefeuille et à l'amélioration de la capacité de la Société de gestion à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les porteurs.

Il est par ailleurs précisé qu'à ce jour, le FCP ne bénéficie pas encore du label ISR mais qu'un processus de labélisation a toutefois été engagé par la Société de gestion.

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Il pourra notamment investir dans des actifs ayant un objectif d'investissement durable.

Critères financiers :

Le portefeuille sera exposé entre 70% et 100% de son actif net à des titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro dont les émetteurs relèvent de toutes zones géographiques et pourra être investi, dans la limite de 10% de son actif net, en titres de créance d'émetteurs ayant leur siège social dans des pays émergents.
Le FCP pourra détenir entre 0% et 10% de l'actif net des actions et des titres donnant accès directement ou indirectement au capital et aux droits de vote.

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif net en parts et actions d'OPC.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le fonds offre une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux permettant d'identifier et de tirer parti de différentes sources de valeurs ajoutées. L'analyse macro-économique sert de base à l'élaboration d'un scénario de taux. La prise en compte de la valorisation des instruments de taux permet de calibrer le risque de taux, les positions sur la courbe et de les implémenter dans le portefeuille.

Les grandes thématiques d'investissement peuvent notamment être tirées de :
- la gestion de l'exposition au risque de taux en termes de sensibilité,
- la gestion des positions sur la courbe des taux,
- la gestion de l'exposition globale au risque crédit,
- la gestion de l'allocation sectorielle,
- la sélection des émetteurs,
- les choix de titres.

Différentes stratégies peuvent être mises en œuvre :

- les stratégies de crédit directionnel qui cherchent à exploiter les variations des écarts de crédit. L'équipe de gestion s'appuie pour ce faire, sur l'analyse des fondamentaux de crédit des émetteurs et sur des critères de valorisation,

- stratégies directionnelles sur les taux d'intérêt qui dépendent des prévisions de l'équipe de gestion sur l'évolution du niveau général des taux d'intérêt,
- les stratégies d'arbitrages sur le crédit qui permettent d'exploiter les inefficiences du marché du crédit dans son ensemble,
- les stratégies diversifiantes qui visent à exploiter les inefficiences des marchés de taux non liées au seul risque de crédit (ex. : intervention sur la pente des taux (aplatissement) ou sur un risque pays sans lien avec un émetteur en particulier).

Les gérants dressent une perspective globale offrant des vues cohérentes de marché, des thèmes d'investissement et des moteurs de performance clairement définis.

Chaque moteur de performance est ensuite ventilé en stratégies d'investissement élémentaires grâce à l'analyse de différents critères qualitatifs et quantitatifs :
- gestion de l'exposition au risque de taux en termes de sensibilité,
- gestion de l'exposition globale au risque crédit,
- gestion de l'allocation sectorielle,
- sélection des émetteurs,
- choix de titres.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré :	Entre 0 et +5
Devises de libellé des titres dans lesquels l'OPCVM est investi :	Euro : entre 90% et 100% de l'actif net Autres : entre 0% à 10% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par l'OPCVM :	Entre 0% et 10% de l'actif net.
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels l'OPCVM est exposé :	Toutes zones géographiques : de 90% à 100% de l'actif net Pays émergents : de 0% à 10% de l'actif net

Les actifs hors dérivés intégrés

=> Actions et titres donnant accès au capital

Le portefeuille du FCP pourra investir dans la limite de 10% de son actif net des actions et des titres donnant, directement ou indirectement, accès au capital ou aux droits de vote de sociétés. Ces titres relèveront, sans distinction de secteurs d'activité, d'émetteurs de toutes zones géographiques.

Les titres seront libellés en euro et, dans la limite de 10% de l'actif net, en autres devises.

=> Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le portefeuille du FCP sera investi entre 0% et 100% de son actif net à des titres de créance et à des instruments du marché monétaire dont les émetteurs relèvent de toutes zones géographiques.

Le portefeuille du FCP pourra être investi, dans la limite de 10% de son actif net, en titres de créance d'émetteurs ayant leur siège social dans des pays émergents. Les titres seront libellés en euro et, dans la limite de 10% de l'actif net, en autres devises.

Entre 50% et 100% de l'actif net des titres détenus seront des titres émis par le secteur privé, le reste pouvant être émis par le secteur public.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant de titres de créance et instruments du marché monétaire, est de 90% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

La gestion du fonds sera conduite de telle sorte que la sensibilité du FCP aux taux demeure comprise entre 0 et +5.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :
- obligations à taux fixe,
- obligations à taux variable,
- obligations indexées sur l'inflation,
- titres de créance négociables,
- titres négociables à moyen terme,
- EMTN non structurés,
- titres participatifs,
- titres subordonnés,
- obligations callables,
- obligations puttables.

Les titres pourront relever de toutes les notations. Le FCP pourra investir dans la limite de 10 % de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

La société de gestion applique des dispositions relatives à la sélection des émetteurs notamment en limitant le pourcentage de détention pour un même émetteur en fonction de sa notation lors de l'acquisition.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

=> Actions et parts d'OPC

Le FCP pourra investir jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPC suivants :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code Monétaire et Financiers
Au minimum 90% des OPC détenus dans le portefeuille devront avoir obtenu le Label ISR.
Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.
Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

• Nature des marchés d'intervention :
- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

• Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
- Taux
- Change
- Crédit

• Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
- Couverture
- Exposition

• Nature des instruments utilisés :
- Futures
- Options
- Caps/Floors
- Swaps : taux, devises, swaptions
- Change à terme
- Dérivés de crédit : Credit Default Swap (single-name et indices), Total Return Swap (single-name et indices)

• Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc.
- Augmentation de l'exposition au marché et précision de l'effet de levier maximum autorisé et recherché

L'utilisation de dérivés n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le FCP.

Informations particulières sur l'utilisation des TRS

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 100% maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du fonds.

Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion du FCP et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise au FCP. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront

l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, le FCP peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site www.avivainvestors.com.

Les instruments intégrant des dérivés

Le FCP pourra détenir les instruments intégrants des dérivés suivants :

• Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
- Taux
- Change
- Crédit

• Nature des interventions :
- Couverture
- Exposition

• Nature des instruments utilisés :
- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations remboursables en actions
- Droits et warrants
- Obligations callables
- Obligations puttables

• Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet d'exposer le portefeuille :
- au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs,
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts

L'OPCVM ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie et dans la limite de 10% de l'actif net de l'OPCVM.

Les emprunts d'espèces

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

• Nature des opérations utilisées :
- Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier
- Prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier

• Nature des interventions :
- Gestion de la trésorerie
- Optimisation des revenus de l'OPCVM

Ces opérations seront réalisées par le gestionnaire financier par délégation (Aviva Investors Global Services Limited), partie liée à la société de gestion.

Ces opérations pourront porter sur l'ensemble des titres financiers éligibles au fonds.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion), sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.avivainvestors.com.

Le traitement des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres tient compte des facteurs suivants : les taux obtenus, le risque de contrepartie et de garantie. Même si toutes les activités de financement de titres sont entièrement garantis, il reste toujours un risque de crédit lié à la contrepartie. Abeille Asset Management veille donc à ce que toutes ces activités soient menées

selon les critères approuvés par ses clients afin de minimiser ces risques : la durée du prêt, la vitesse d'exécution, la probabilité de règlement.

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique « Frais et commissions ».

Les risques spécifiques associés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres sont décrits dans la rubrique « Profil de risque ».

Niveaux d'utilisation envisagés et autorisés :

	Prises en pension	Mises en pension	Prêts de titres	Emprunts de titres
Proportion maximale d'actifs sous gestion	100%	100%	100%	100%
Proportion attendue d'actifs sous gestion	10%	10%	10%	10%

Effet de levier maximum

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut), et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.avivainvestors.com. Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir les dispositions relatives aux contreparties sélectionnées dans la partie « Informations particulières sur l'utilisation des TRS »).

Il est précisé que les contreparties ne disposent d'aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du fonds ou sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite…). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières

Dans le cadre de ces opérations, le FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.
Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.
Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées chez le dépositaire.

Profil de risque : Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par l'équipe de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Risques principaux :

Risque de perte en capital
Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque de taux
En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque lié à la gestion discrétionnaire
Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de différents marchés. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque lié à aux produits dérivés
Dans la mesure où l'OPCVM peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels l'OPCVM est exposé.

Risque juridique lié à l'utilisation d'opérations de financement sur titres
L'OPCVM peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS)
L'OPCVM peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque de crédit
La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés
Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le Fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles
L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque lié aux pays émergents
L'OPCVM peut investir en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes de l'OPCVM.
Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Risques en matière de durabilité
Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.
La stratégie d'investissement du FCP intègre des critères extra-financiers selon une approche contraignante et matérielle visant à exclure les valeurs les plus mal notées en ESG, notamment afin de réduire l'impact potentiel des risques en matière de durabilité.
Pour plus d'informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité mises en place par la société de gestion, les porteurs sont invités à se rendre sur le site www.avivainvestors.com.

Risques accessoires :

Risque actions
Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

Risque de change
Etant donné que l'OPCVM peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque de liquidité
L'OPCVM est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou de conditions particulières de cession. En cas de rachat important de parts de l'OPCVM, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement)
L'OPVM peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie
Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Garantie ou protection : Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Part I : Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux investisseurs institutionnels et aux OPC.
Part Ac : Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement à servir de support à des contrats d'assurance.

Ce FCP s'adresse aux investisseurs suffisamment expérimentés pour apprécier les mérites et les risques d'une stratégie de gestion sur les marchés des obligations et autres titres de créance libellés en euro et d'une exposition aux risques de taux et de crédit.

Durée de placement recommandée : supérieure à deux ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation propre à chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son bilan, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Les parts de l'OPCVM n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, lesdites parts ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats- Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine Regulation S dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement des parts était effectué ou si une exemption était applicable. Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la société de gestion de l'OPCVM.

En outre, le FCP n'est pas et ne sera pas enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession de parts aux Etats Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la société de gestion de l'OPCVM.

Régime fiscal : Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.
Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.
Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.
Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.
Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA…) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.*
- *Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de : Abeille Asset Management - Service Juridique - 14, rue Roquépine - 75008 Paris. dirjur@avivainvestors.com*
- *Date d'agrément par l'AMF : 17 décembre 1985.*
- *Date de création du Fonds : 31 janvier 1986.*

rapport d'activité

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Après le choc provoqué par la Pandémie de Covid 19 et un recul du PIB mondial de 3,4% en 2020, la reprise économique est plus forte qu'anticipée initialement. Le PIB mondial a retrouvé son niveau d'avant crise et devrait croître de 5,6% en 2021 puis de 4,5% en 2022, selon les dernières Perspectives économiques de l'OCDE (décembre 2021).

Toutefois cette reprise est inégale dans son ampleur et son séquençage notamment en raison de taux de vaccination très variables à travers le monde avec dès lors des mesures de restriction plus ou moins rapides à lever voire qui doivent de nouveau être imposées. En occident, les vastes plans de soutien monétaires et budgétaires, les mesures de confinement plus ciblées avant le déploiement progressif des campagnes de vaccination, la réouverture de nombreuses activités dans les services et le rebond de la consommation alimenté par un stock historique d'épargne sont les moteurs de la reprise. Mais le retard des campagnes de vaccination dans les pays émergents, de nouvelles restrictions en Asie-Pacifique en raison du variant Delta et les ruptures dans les chaines d'approvisionnement pèsent sur la croissance des pays émergents mais aussi, depuis le troisième trimestre, sur la dynamique économique aux Etats-Unis et en Europe.

Cette reprise économique s'accompagne de nettes tensions inflationnistes avec, d'une part, une forte demande et des pénuries d'offre dans certains secteurs, et, d'autre part, la flambée des cours des matières premières et la hausse des coûts de transport maritime. Ces tensions sont plus ou moins fortes selon les pays. Selon l'OCDE, les tensions sur l'offre devraient reculer à la faveur de l'amélioration de la situation sanitaire, de la stabilisation de la demande et du retour au travail d'un nombre croissant de personnes. L'inflation devrait atteindre un pic fin 2021-début 2022 avant de refluer progressivement.
La croissance américaine est attendue par l'OCDE en hausse de 5,6% en 2021 puis de 3,7% après un repli de 3,4% en 2020. Le démarrage rapide de la vaccination dès décembre 2020 et l'annonce d'un plan supplémentaire de relance de 1.900 milliards de dollars, principalement à destination des ménages, ont soutenu la reprise économique déjà bien amorcée depuis le troisième trimestre 2020. La consommation des ménages est le principal moteur mais les dépenses publiques devraient progressivement venir en appui. Baptisé « Build Back Better » (« reconstruire mieux »), le plan du Président Biden prévoit notamment de faire baisser le coût de la garde d'enfants et des médicaments, des crédits d'impôts pour les foyers américains et des investissements conséquents pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais son vote rencontre des obstacles importants. La reprise économique, dont le rythme a ralenti au troisième trimestre, s'accompagne d'une nette remontée de l'inflation, à 6,8% sur un an en novembre 2021, selon l'indice des prix à la consommation (CPI) publié par le département du Travail, soit son plus haut niveau depuis 1982.

Après une récession historique de -6,5% en 2020, la zone euro est également sur le chemin de la reprise. Mais son rythme est plus heurté avec deux nouvelles périodes de recul en rythme trimestriel au 4ème trimestre 2020 et au 1er trimestre 2021 en raison de nouvelles mesures de restrictions sanitaires. Avec le déploiement des campagnes de vaccination depuis le printemps, la réouverture des économies et l'amélioration de la situation sanitaire, la croissance a rebondi plus nettement au deuxième trimestre 2021 dans le sillage du dynamisme de la consommation des ménages et de l'ampleur des dispositifs d'urgence en faveur des entreprises et de l'emploi mis en place dans les différents pays. Le plan de relance européen « Next Generation EU », qui a été définitivement adopté en juillet 2021, devrait constituer un soutien supplémentaire à la reprise économique en plus de la politique toujours accommodante de la Banque centrale européenne (BCE). L'OCDE table sur une croissance du PIB de la zone euro de 5,2% en 2021 puis de 4,3% en 2022. La zone euro subit également des pressions inflationnistes avec un taux annuel record de 4,9% en novembre, d'après Eurostat.

Le rebond de l'économie japonaise a été vigoureux au second semestre 2020. Mais la dynamique est pénalisée depuis début 2021 par la reprise de l'épidémie de Covid 19 dans de nombreuses préfectures de l'archipel, la lenteur de la campagne de vaccination et le manque de confiance des agents économiques. L'OCDE table sur une croissance annuelle de 1,8% en 2021 puis de 3,4% en 2022, sensiblement inférieure à celles des autres pays développés. En 2020, le PIB japonais s'était contracté de 4,6%.

Tirée par les investissements, notamment en infrastructures, et la demande extérieure, la croissance chinoise est attendue par l'OCDE à 8,1% en 2021 et à 5,1% en 2022 après une croissance de 2,3% en 2020, positive malgré la crise sanitaire contrairement à la plupart des autres zones. Même si l'épidémie de Covid19 semble contrôlée en Chine, les frontières restent fermées et des mesures locales drastiques sont prises dès l'apparition de nouveaux cas. Pékin n'hésite pas à fermer des usines ou des ports pour

contenir l'épidémie, avec des conséquences sur l'activité économique et les chaînes d'approvisionnement mondiales. Les autorités chinoises, qui veulent « promouvoir la prospérité collective », se sont lancées dans un programme de reprise en main de pans de l'économie, avec notamment des tours de vis réglementaires, pour rendre du pouvoir d'achat à la classe moyenne et lutter contre le risque de bulles spéculatives.

LES BANQUES CENTRALES

Depuis la mise en place de mesures exceptionnelles en mars 2020 pour amortir le choc économique et financier de la pandémie, la politique monétaire des grandes banques centrales est restée très accommodante. Elles ont poursuivi leurs achats d'obligations souveraines mais également de plus en plus d'actifs privés, afin de soulager les banques et les inciter à accorder des prêts aux ménages et entreprises. L'ensemble de ces mesures a également constitué un fort soutien aux marchés financiers.

Toutefois, avec les tensions inflationnistes provoquées par la forte reprise économique aux Etats-Unis, et en Europe, l'attention s'est de plus en plus portée sur l'évaluation du calendrier des futures actions des banques centrales et plus particulièrement le début du « tapering » aux Etats-Unis, c'est-à-dire la réduction des rachats d'actifs. Si les banquiers centraux ont longtemps maintenu un discours rassurant sur le caractère transitoire des poussées inflationnistes, soucieux de ne pas resserrer trop vite les conditions monétaires et ainsi de ne pas réitérer les erreurs du passé, ils ont tout de même dû intégrer ce phénomène préoccupant. La gestion de la politique monétaire se fait en effet plus complexe dans un contexte de croissance plus modérée et d'inflation qui reste élevée plus longtemps que prévu. Les Banques centrales ont donc dû entamer la première étape de la normalisation de la politique monétaire avec la réduction des programmes d'achats quantitatifs (le « tapering »).

La Réserve fédérale américaine (Fed) a été la première grande banque centrale à avoir mis en place des mesures de soutien exceptionnelles en mars 2020. Depuis sa revue stratégique d'août 2020, la Fed donne la priorité au marché de l'emploi, et donc à la croissance, en se montrant plus tolérante sur l'inflation. Mais face à l'accélération des tensions inflationnistes au troisième trimestre 2021, essentiellement dues à la flambée des prix de l'énergie et à l'incapacité de l'offre de faire face à une forte demande, le ton est devenu plus « hawkish » (politique restrictive de lutte contre l'inflation). Le changement de cap a été clair lors la réunion du FOMC (Federal Open Market Committee) de septembre 2021. La Fed a démarré le « tapering » en novembre 2021 et le conclura au printemps 2022. Elle a aussi annoncé mi-décembre l'accélération du « tapering » et ouvert la voie à des hausses de ses taux d'ici la fin 2022.

La Banque centrale européenne (BCE) a continué de déployer des mesures pour assurer des conditions de financement très favorables. Son programme de rachats d'actifs PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme) a de nouveau été renforcé en décembre 2020 pour se monter à 1.850 milliard d'euros, et a été prolongé jusqu'en mars 2022. La BCE a également appliqué des conditions plus avantageuses pour les opérations de refinancement à long terme des banques (TLTRO). En mars 2021, elle a décidé d'accélérer sensiblement les achats d'actifs du PEPP afin de contenir la hausse des taux longs dans la zone euro dans le sillage des fortes tensions sur les rendements américains. A la fin de l'été, l'institution européenne a indiqué qu'elle allait légèrement réduire ses achats d'actifs dans le cadre du PEPP. Mais elle n'amorce pas encore le « tapering ». La BCE arrêtera le programme d'achats d'urgence en mars 2022, mais elle incrémentera temporairement les achats de son programme en cours (asset purchase program, APP) de 90 milliards d'euros supplémentaires entre avril et septembre. A partir du dernier trimestre, l'APP continuera au rythme actuel de 20 milliards d'euros d'achats par mois. La BCE s'est engagée à maintenir des taux bas pour une période prolongée et à soutenir l'économie de la zone euro jusqu'à ce que l'inflation se stabilise durablement à 2%.

Si dans les plus petits pays comme la Nouvelle-Zélande ou la Norvège, les hausses des taux ont déjà commencé, d'autres Banques centrales se sont montrées plus patientes Le cycle de resserrement monétaire se fera ainsi à des vitesses différentes entre les grandes Banques centrales.

LES MARCHÉS DE TAUX

L'inflation a été une thématique prépondérante en 2021 avec la réouverture graduelle des économies, les tensions sur les chaines d'approvisionnement ainsi que la hausse des prix de l'énergie (pétrole, gaz). Dans ce contexte, les Banques centrales des pays développés ont commencé à diminuer le soutien exceptionnel mis en place pour contrer les effets de la crise sanitaire, tandis que des pressions inflationnistes ont émergé au cours de l'année au niveau mondial. Les anticipations d'inflation ont ainsi largement progressé, tandis que les taux réels des dettes d'Etats ont majoritairement baissé grâce à la présence toujours importante des Banques centrales.

Les taux souverains[1]

Alors que la promesse de soutien illimité des grandes Banques centrales à l'économie, pour amortir le choc provoqué par la crise sanitaire, avait tiré les rendements des obligations vers le bas de mars à août 2020, les taux des emprunts d'Etats des pays jugés les plus sûrs ont amorcé à partir du quatrième trimestre 2020 une remontée qui s'est accélérée en 2021, et tout particulièrement sur les trois premiers mois de l'année.

Les anticipations de remontée de l'inflation dans le sillage d'une reprise économique plus forte qu'attendu aux États-Unis, confirmées à chaque publication mensuelle des indices des prix, ont fait craindre aux investisseurs un resserrement monétaire plus rapide qu'escompté. Aux Etats-Unis, l'inflation a atteint 6,8% sur un an en novembre 2021, selon l'indice des prix à la consommation (CPI) publié par le département du Travail, soit son plus haut niveau depuis 1982. En zone euro, les prix ont grimpé de 4,9% en glissement annuel en novembre d'après Eurostat, un record. Ces poussées inflationnistes ont renforcé les anticipations des investisseurs d'un resserrement plus rapide que prévu des politiques monétaires des banques centrales. La Réserve fédérale a d'ailleurs annoncé mi-décembre l'accélération du « tapering » (la fin progressive des programmes d'achats d'actifs) et ouvert la voie à des hausses de ses taux d'ici la fin 2022. En revanche, la Banque centrale européenne a promis de prolonger encore un certain temps son important soutien à la croissance.

C'est donc principalement la communication de la Fed sur le caractère transitoire de l'inflation et sur la normalisation de sa politique monétaire qui ont dicté les variations, parfois violentes, des rendements en 2021. Après un été plus calme, le marché obligataire américain a ainsi connu un regain de tension fin septembre 2021 quand la Fed a adopté un ton légèrement plus « hawkish » et confirmé le début du « tapering » en fin d'année. Le rendement des Bons du Trésor américains a terminé l'année à 1,51%, en hausse de près de 60 points de base en un an.

En zone euro, les rendements sont aussi remontés mais dans une moindre mesure. La communication suffisamment claire de la Banque centrale européenne indiquant qu'elle agirait pour limiter la hausse des taux, suivie d'effets, a permis de contenir les tensions sur les marchés obligataires européens qui ont toutefois été agités.

Le Bund allemand à 10 ans, toujours en territoire négatif, a regagné sur la période plus de 38 points de base à -0,19% fin décembre après un plus haut en octobre proche de zéro. En France, le rendement de l'OAT 10 ans, qui avait commencé l'année en territoire négatif, a pris en un an plus de 55 points de base à 0,19%, à l'issue d'une année en dents de scie marquée par des pics en mai et en octobre. En Italie, le rendement de l'emprunt d'État à 10 ans a gagné 63 points de base sur un an à 1,17% à la fin d'un exercice marqué par des variations importantes.

Le crédit

L'année 2021 a été marquée par une performance négative du marché du crédit Investment Grade[2], malgré un léger resserrement des « spreads » sur la période. En effet, le marché du crédit a été très dépendant des mouvements de taux. Ceux-ci ayant globalement augmenté en 2021, la contribution des taux a affecté la performance et n'a pas été compensée par le resserrement des « spreads » déjà très bas. Après plusieurs années de performances positives liées à une baisse progressive des taux et des « spreads » de crédit (et ce malgré l'épisode très agité de la crise sanitaire de 2020), ce marché avait probablement atteint des valorisations trop élevées fin 2020.

Le marché des obligations d'entreprises Haut rendement[2] (entreprises de qualité de crédit inférieure à l'Investment Grade, High Yield) a mieux résisté. En effet, il est moins sensible aux mouvements de taux mais plus sensible à la dégradation ou à l'amélioration de la qualité de crédit des entreprises. Or, en 2021, les fondamentaux de crédit se sont globalement appréciés et les taux de défaut sont restés à des niveaux historiquement faibles.

Sur 12 mois, l'indice Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate Corporate a ainsi perdu 0,97% tandis que l'indice Bloomberg Barclays Pan European High Yield en euro a progressé de 4,21%.

La remontée des taux longs a pesé plus fortement sur le segment des entreprises les mieux notées qui ont bénéficié d'un resserrement des spreads moins important. La confiance des investisseurs sur le segment High yield2 des entreprises les moins bien notées reste motivée par la reprise de la croissance en Europe, la solidité des fondamentaux des sociétés, la faiblesse des taux de défaut et la politique monétaire accommodante de la Banque centrale européenne. Les mesures de soutien de la BCE et des gouvernements continuent de permettre aux entreprises de venir se financer sur le marché.

Après une année 2020 exceptionnelle pour le marché primaire en euro, l'appétit des investisseurs s'est confirmé notamment pour le segment High yield et les « obligations vertes ».

[1] Source Bloomberg au 31/12/2021

[2] Les obligations spéculatives à « Haut rendement », ont une note de crédit (de BB+ à D selon Standard & Poor's et Fitch) plus faible que les obligations « Investment Grade » (notées de AAA à BBB- selon Standard & Poor's et Fitch) en raison de la santé financière plus fragile de leurs émetteurs selon les analyses des agences de notation. Elles sont donc considérées comme plus risquées par les agences de notation et offrent en contrepartie des rendements plus élevés.

LA POLITIQUE DE GESTION

Le FCP Aviva Investors Euro Credit Bonds 1-3 a connu une augmentation significative de son actif en 2021 de 15,8 millions d'euros au 31 décembre 2020 à plus de 95 millions d'euros au 31 décembre 2021.

La sensibilité du FCP a augmenté aux alentours de 1,70 à fin décembre 2021 ; elle est donc restée à un niveau légèrement inférieur à la sensibilité de son benchmark, le Barclays Euro Aggregate Corp 1-3 avec 1,90 en fin d'année.

Nous avons privilégié la catégorie BBB dans le choix des émetteurs au détriment des émetteurs mieux notés. Au cours de 2021, nous avons poursuivi nos investissements sur les maturités les plus longues de l'univers d'investissement afin de bénéficier de rendements plus attractifs et positifs dans un environnement de spreads et de taux très serrés mais volatils.
Nos paris sectoriels les plus marqués demeurent notre surexposition sur les secteurs des financières en général, en particulier dans les banques malgré la diminution de l'exposition sur la période.

En revanche, nous sommes restés sous-pondérés sur les secteurs de la consommation, en particulier les secteurs non cycliques. Sur ce fonds, la granularité est restée forte.

Sur la période, la performance du FCP a été de -0,34% pour la part I et -0,54 pour la part Ac contre 0,0003% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
Titres	**Acquisitions**	**Cessions**
AVIVA MONETAIRE ISR CT PART D FCP	56 637 785,46	49 242 317,85
JPMORGAN CHASE CO 0.625% 25/01/2024	1 841 893,26	1 430 979,05
BFCM 3% 21/05/2024	2 841 145,66	327 479,75
BNP PARIBAS VAR 14/10/2027	1 997 425,76	1 025 931,86
ADIDAS AG 0% 09/09/2024	1 913 771,00	905 085,00
TOTAL SA VAR PERPETUAL	2 294 033,39	414 972,38
INFINEON TECHNOLOGIES AG 0.75% 24/06/2023	1 326 479,93	1 322 496,77
UBS GROUP FUNDING SWITZE VAR 17/04/2025	2 389 841,60	208 068,38
CANADIAN IMPERIAL BANK 0.375% 03/05/2024	2 338 264,23	203 512,44
HSBC HOLDINGS PLC VARIABLE 04/12/2024	2 307 092,64	209 939,73

Politique de vote

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet d'Abeille Asset Management via le lien : http://www.avivainvestors.fr.
Le rapport sur l'exercice par la Société de Gestion des droits de vote est disponible sur son site internet ou dans le rapport annuel de la Société de gestion.

Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires

Abeille Asset Management a recours au service d'Aviva Investors Global Services Limited et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments ; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations.

Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site www.avivainvestors.com et dans le rapport annuel de la société de gestion.

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : www.avivainvestors.fr.

Risque global

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Politique de rémunération

Partie qualitative

Abeille Asset Management s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AAM, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.
Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.
Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.
Par ailleurs, Abeille Asset Management est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : www.avivainvestorsfrance.fr

Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2021, le montant des sommes versées par Abeille Asset Management à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 13 726 616 euros, hors charges patronales.
Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2021 à l'ensemble des 157 salariés d'Abeille Asset Management (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 509 000 euros, hors charges patronales.
Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 250 000 euros hors charges patronales, et concernait 1 salarié.

Effets de levier

Levier brut : 92%.
Levier net : 100%.

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation «T.G.E.».

SFDR

Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 8 » au regard du Règlement SFDR

Conformément à l'article 11 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, dit " Règlement SFDR", nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après une description de la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales sont respectées.

Au cours du dernier exercice clos :
- 20% des valeurs les moins bien notées en ESG ont été exclues de l'univers d'investissement de départ de la poche actions comprenant les valeurs composant l'indice Bloomberg Euro-Aggregate Corporate - 1-3 Year TR Index.

- 100% des investissements ont été réalisés dans des valeurs figurant parmi les 80% les mieux notées en ESG au sein de chacun des secteurs identifiés.

- 98,37% des titres en portefeuille ont fait l'objet d'une analyse par MSCI ESG Research.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds ont été respectées au cours du dernier exercice clos :

	Aviva Investors Euro Credit Bonds 1-3 ISR	Indicateur de référence du fonds : Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate Corporate 1-3 (cours de clôture, coupons nets réinvestis)
Intensité Carbone : Total des émissions carbone engendrées par les entreprises détenues dans la poche actions du portefeuille, incluant les émissions du scope 1 et 2, et exprimé en tonnes d'équivalent CO2 pour chaque million de dollars de chiffre d'affaire	60,7 98,37%	123,6 96,96%
Pourcentage moyen d'**employés représentés par une convention collective** des entreprises dans lequel le portefeuille est investi	62,2 55,75%	63,9 55,36%
Pourcentage moyen d'**indépendance du conseil d'administration des entreprises** dans lequel le portefeuille est investi	83,6 77,67%	81,9 63,02%
Pourcentage d'**émetteurs respectant les principes du Pacte Mondial des Nations Unies** dans lequel le portefeuille est investi	100,0 85,80%	99,7 66,28%

Nous rappelons que le FCP Aviva Investors Euro Credit Bonds 1-3 ISR fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Sans que cela n'ait constitué un objectif d'investissement, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP pouvait prendre en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). Au cours de l'année 2021, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP n'a pas pris en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre desquels figure la garantie du principe de précaution consistant à "ne pas causer de préjudice important" tel que défini par le Règlement SFDR.

rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement
AVIVA INVESTORS EURO CREDIT BONDS 1-3 ISR (ex AVIVA INVESTORS EURO CREDIT BONDS 1-3)

14, rue Roquépine - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AVIVA INVESTORS EURO CREDIT BONDS 1-3 ISR (ex AVIVA INVESTORS EURO CREDIT BONDS 1-3) constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A.
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n° 14-30080101 et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, établis dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 29 avril 2022

KPMG S.A.

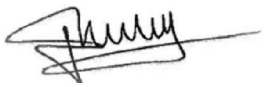

Séverine Ernest
Associée

comptes annuels

BILAN actif

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**96 168 632,40**	**15 243 470,99**
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	87 401 036,01	13 860 578,24
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	8 767 596,39	1 382 892,75
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	**-**	**146,17**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	146,17
Comptes financiers	**27 907,28**	**524 203,36**
Liquidités	27 907,28	524 203,36
Autres actifs	**-**	**-**
Total de l'actif	**96 196 539,68**	**15 767 820,52**

BILAN passif

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	95 090 320,65	15 767 826,56
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-942 900,23	-175 299,50
• Résultat de l'exercice	1 206 833,84	165 047,77
Total des capitaux propres *(montant représentatif de l'actif net)*	**95 354 254,26**	**15 757 574,83**
Instruments financiers	**-**	**-**
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**32 172,06**	**10 245,69**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	32 172,06	10 245,69
Comptes financiers	**810 113,36**	**-**
Concours bancaires courants	810 113,36	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**96 196 539,68**	**15 767 820,52**

HORS-bilan

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	400,41	11,76
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	6 302,46
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	769 821,47	194 454,42
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**770 221,88**	**200 768,64**
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-571,29	-468,56
• Autres charges financières	-111,65	-86,82
Total (II)	**-682,94**	**-555,38**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**769 538,94**	**200 213,26**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-170 653,81	-54 768,80
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	**598 885,13**	**145 444,46**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	607 948,71	19 603,31
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	**1 206 833,84**	**165 047,77**

annexes

règles & méthodescomptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.
Les comptes ont été établis par la Société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : Finalim, Bloomberg ou Reuters ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> *Instruments financiers cotés*

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP). Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation).
Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.
Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

=> *OPC et fonds d'investissement non cotés*

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

=> *Titres de créance négociables*

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

annexes

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthode de comptabilisation

Comptabilisation des frais de transaction :
Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes :
Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.
La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.
La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.
La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Frais de gestion financière et frais administratifs externes

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion financière et frais administratifs externes peuvent s'ajouter :
- des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs, qui sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'information clé pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM		Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Part I	Actif net	0,40% maximum TTC
	Part Ac		
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Part I	Actif net	Non significatif (1)
	Part Ac		
Commissions de mouvement	Part I	Prélèvement sur chaque transaction	De 2,40 à 36 euros TTC (selon le pays)
	Part Ac		
Commission de surperformance (2)	Part I	Actif net	20% TTC de la surperformance du FCP par rapport à son indicateur de référence (2)
	Part Ac		

(1) L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés.
Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.
(2) Une commission de surperformance sera prélevée au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :
La commission de surperformance (20% de la surperformance) est calculée selon la méthode de l'actif indicé, qui est fondée sur la comparaison entre l'actif réel du fonds (net de frais de gestion) et un « actif de référence ». L'actif de référence est un actif incrémenté au taux de l'indice de référence ([Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate Corporate 1-3, cours de clôture, coupons nets réinvestis) et présentant les mêmes mouvements de souscriptions et rachats que le fonds réel.

annexes

Cette commission est calculée sur une période d'observation allant du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
Si, au cours de la période d'observation, l'actif réel du fonds est supérieur à l'actif de référence et que la performance du fonds est positive, alors la commission de surperformance représentera 20% de l'écart entre ces deux actifs.

Toutefois, la commission de surperformance sera plafonnée afin de ne pas rendre la performance du fonds négative sur la période d'observation. Une provision sera comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative. En cas de rachat, la quote-part des frais provisionnés au titre de la commission de surperformance correspondant aux rachats est définitivement acquise à la société de gestion.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif réel du fonds est inférieur à l'actif de référence, alors la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la valeur liquidative. La reprise de provision est plafonnée à hauteur des dotations antérieures. La commission de surperformance, plafonnée le cas échéant, ne sera définitivement acquise à la société de gestion que si, le jour de la dernière valeur liquidative de la période d'observation, l'actif réel du fonds est supérieur à l'actif de référence et que la performance du fonds est positive. Le prélèvement est effectué annuellement (première perception possible au 31 décembre 2011).

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Devise de comptabilité
Le Fonds a adopté l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs
Changements intervenus :
29/01/2021 : Changement conservateur / centralisateur (de BPSS vers SGSS),
11/02/2021 : Mise à jour annuelle,
10/03/2021 : SFDR,
11/06/2021 : Mise à jour frais courants et performances,
25/10/2021 : ISRisation et changement de dénomination,
29/11/2021 : Mise à jour dénominations sociales.
Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application
Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice
Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts
Capitalisation pure du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

évolutionactif net

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	**15 757 574,83**	**12 267 923,00**
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	150 251 925,30	5 930 734,72
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-70 230 408,97	-2 469 982,58
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	61 306,77	10 902,72
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-414 128,09	-161 968,03
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	5 111,11
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-16 487,44	-13 053,61
Différences de change	1 767,51	-1 758,62
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-656 180,78	49 047,92
- Différence d'estimation exercice N	*-701 633,53*	*-45 452,75*
- Différence d'estimation exercice N-1	*-45 452,75*	*-94 500,67*
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-4 826,26
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	*4 826,26*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	598 885,13	145 444,46
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	**95 354 254,26**	**15 757 574,83**

compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	48 522 467,30	-
Obligations à taux variable	38 878 568,71	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	48 522 467,30	-	38 878 568,71	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	27 907,28
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	810 113,36
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	59 047,88	721 111,76	44 945 331,94	8 903 311,55	32 772 232,88
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	27 907,28	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	810 113,36	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	GBP	USD	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	23 546,31	4 360,97	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	
Opérations de change à terme de devises :	-
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	
Opérations de change à terme de devises :	**32 172,06**
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	27 682,06
Débiteurs et créditeurs divers	4 490,00
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

		Souscriptions		Rachats
Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART Ac / FR0013521226	1 472 635	147 440 265,42	701 556	70 148 586,15
PART I / FR0007390075	28 435	2 811 659,88	829	81 822,82
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART Ac / FR0013521226		-		-
PART I / FR0007390075		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART Ac / FR0013521226		-		-
PART I / FR0007390075		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART Ac / FR0013521226		-		-
PART I / FR0007390075		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
PART Ac / FR0013521226	**0,40**
PART I / FR0007390075	**0,21**

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie de part :	
PART Ac / FR0013521226	**-**
PART I / FR0007390075	**-**
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	**-**
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....**néant**
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....**néant**

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	**8 767 596,39**
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

annexe

	31.12.2021	31.12.2020
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1 206 833,84	165 047,77
Total	**1 206 833,84**	**165 047,77**

PART Ac / FR0013521226	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	967 655,56	3 351,83
Total	**967 655,56**	**3 351,83**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

PART I / FR0007390075	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	239 178,28	161 695,94
Total	**239 178,28**	**161 695,94**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

annexes

annexes

	31.12.2021	31.12.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-942 900,23	-175 299,50
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**-942 900,23**	**-175 299,50**

PART Ac / FR0013521226	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-776 509,95	-1 974,77
Total	**-776 509,95**	**-1 974,77**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART I / FR0007390075	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-166 390,28	-173 324,73
Total	**-166 390,28**	**-173 324,73**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 31 janvier 1986.

Devise

EUR	**31.12.2021**	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017
Actif net	**95 354 254,26**	15 757 574,83	12 267 923,00	63 713 655,04	63 131 583,88

PART Ac / FR0013521226 — Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017
Nombre de parts en circulation	**786 898**	15 819	123 898,3668	650 940,9076	639 405,9209
Valeur liquidative	**99,76**	100,31	99,01	97,87	98,73
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**0,24**	0,08	-2,87	0,41	0,80

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART I / FR0007390075 — Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017
Nombre de parts en circulation	**170 728,2868**	143 122,2868	-	-	-
Valeur liquidative	**98,67**	99,01	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**0,42**	-0,08	-	-	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

inventaire au 31.12.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilieres						
Obligation						
ES0211845260	ABERTIS INFRAESTRUCT 3.75% 20/06/2023	PROPRE	800 000,00	861 023,97	EUR	0,90
XS2224621347	ADIDAS AG 0% 09/09/2024	PROPRE	1 000 000,00	1 003 344,00	EUR	1,05
XS2306220190	ALD SA 0% 23/02/2024	PROPRE	1 700 000,00	1 700 013,60	EUR	1,78
DE000A1YCQ29	ALLIANZ SE TV PERPETUAL	PROPRE	1 700 000,00	1 852 962,37	EUR	1,94
XS1346695437	ALSTRIA OFFICE REIT AG 2.125% 12/04/2023	PROPRE	800 000,00	825 603,62	EUR	0,87
XS1052677892	ANGLO AMERICAN CAPITAL 3.25% 03/04/2023	PROPRE	600 000,00	639 888,21	EUR	0,67
XS0863907522	ASSICURAZIONI GENERA VAR 12/12/2042	PROPRE	2 000 000,00	2 156 087,12	EUR	2,26
XS0878743623	AXA SA TF/TV 04/07/2043	PROPRE	2 300 000,00	2 535 312,12	EUR	2,66
XS1956973967	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 1.125% 28/02/2024	PROPRE	1 600 000,00	1 653 737,27	EUR	1,73
XS2193960668	BANCO DE SABADELL SA VAR 29/06/2023	PROPRE	700 000,00	712 258,15	EUR	0,75
XS1560863802	BANK OF AMERICA CORP VAR 07/02/2025	PROPRE	1 500 000,00	1 561 745,18	EUR	1,64
XS1079726334	BANK OF AMERICA CORP 2.375% 19/06/2024	PROPRE	600 000,00	643 554,98	EUR	0,67
XS1678970291	BARCLAYS PLC VAR 07/02/2028	PROPRE	1 600 000,00	1 658 646,38	EUR	1,74
XS2082324364	BARCLAYS PLC VARIBALE 09/06/2025	PROPRE	700 000,00	712 987,46	EUR	0,75
XS1069549761	BFCM 3% 21/05/2024	PROPRE	2 300 000,00	2 498 144,37	EUR	2,62
XS2398745849	BLACKSTONE PP EUR HOLD 0.125% 20/10/2023	PROPRE	924 000,00	923 152,02	EUR	0,97
XS1120649584	BNP PARIBAS VAR 14/10/2027	PROPRE	900 000,00	923 559,53	EUR	0,97
FR0013434776	BNP PARIBAS VAR 15/07/2025	PROPRE	600 000,00	607 918,72	EUR	0,64
FR0013063385	BPCE SA VAR 30/11/2027	PROPRE	1 900 000,00	1 953 475,47	EUR	2,05
XS1936805776	CAIXABANK SA 2.375% 01/02/2024	PROPRE	2 100 000,00	2 245 840,97	EUR	2,36
XS1991125896	CANADIAN IMPERIAL BANK 0.375% 03/05/2024	PROPRE	2 100 000,00	2 125 337,33	EUR	2,23
XS1071713470	CARLSBERG BREWERIES 2.5% 28/05/2024	PROPRE	1 800 000,00	1 925 659,78	EUR	2,02
XS1173792059	CITIGROUP INC 1.75%28/01/2025	PROPRE	600 000,00	640 177,99	EUR	0,67
XS1068874970	CITIGROUP INC 2.375% 22/05/2024	PROPRE	1 500 000,00	1 609 113,82	EUR	1,69
XS2016807864	CREDIT AGRICOLE LONDON 0.5% 24/06/2024	PROPRE	1 700 000,00	1 728 596,61	EUR	1,81

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0013292828	DANONE SA VAR PERP	PROPRE	1 000 000,00	1 026 745,32	EUR	1,08
XS2406549464	DANSKE BANK VAR 10/11/2024	PROPRE	1 073 000,00	1 074 097,75	EUR	1,13
XS1802465846	DBS GROUP HOLDINGS LTD VAR 11/04/2028	PROPRE	1 700 000,00	1 750 350,09	EUR	1,84
XS1719154574	DIAGEO FINANCE PLC 0.5% 19/6/2024	PROPRE	500 000,00	508 219,01	EUR	0,53
XS1713463716	ENEL SPA VAR 24/11/2078	PROPRE	1 600 000,00	1 658 667,55	EUR	1,74
XS2001270995	FCA BANK SPA IRELAND 0.625% 24/11/2022	PROPRE	54 000,00	54 405,65	EUR	0,06
XS1954697923	FCA BANK SPA IRELAND 1.25% 21/06/2022	PROPRE	44 000,00	44 553,37	EUR	0,05
XS1792505197	GEN MOTORS FINANCE CO FRN 26/03/2022	PROPRE	59 000,00	59 047,88	EUR	0,06
XS2338355105	GOLDMAN SACHS GROUP INC VAR 30/04/2024	PROPRE	1 603 000,00	1 605 367,98	EUR	1,68
XS1811181566	GRAND CITY PROPERTIES SA VAR PERP	PROPRE	600 000,00	614 172,90	EUR	0,64
XS2126093744	HONEYWELL INTERNATIONAL 0% 10/03/2024	PROPRE	500 000,00	501 601,50	EUR	0,53
XS1917601582	HSBC HOLDINGS PLC VARIABLE 04/12/2024	PROPRE	2 000 000,00	2 061 209,95	EUR	2,16
XS1721244371	IBERDROLA INTL BV VAR PERP	PROPRE	1 600 000,00	1 653 552,80	EUR	1,73
XS1797138960	IBERDROLA INTL BV VAR PERP	PROPRE	500 000,00	535 536,83	EUR	0,56
XS1564394796	ING BANK NV VAR 15/02/2029	PROPRE	2 200 000,00	2 344 691,31	EUR	2,46
XS2413696761	ING GROEP NV VAR 29/11/25	PROPRE	200 000,00	200 004,46	EUR	0,21
XS1054522922	ING VERZEK TF/TV 08/04/44	PROPRE	1 000 000,00	1 125 651,04	EUR	1,18
XS1319817323	INTERNATIONAL FLAVOR & FRAGRANCES 1.75% 14/03/2024	PROPRE	1 500 000,00	1 571 861,67	EUR	1,65
XS2089368596	INTESA SANPAOLO SPA 0.75% 04/12/2024	PROPRE	1 000 000,00	1 017 507,99	EUR	1,07
XS1551306951	INTESA SANPAOLO SPA 1.375% 18/01/2024	PROPRE	1 000 000,00	1 040 625,60	EUR	1,09
XS1456422135	JPMORGAN CHASE CO 0.625% 25/01/2024	PROPRE	400 000,00	409 014,96	EUR	0,43
XS1960260021	LEASEPLAN CORPORATION NV 1.375% 07/03/2024	PROPRE	1 000 000,00	1 042 203,38	EUR	1,09
XS1554456613	LEG IMMOBILIEN AG 1.25% 23/01/2024	PROPRE	400 000,00	413 186,53	EUR	0,43
XS1788982996	LLOYDS BANKING GROUP PLC VAR 07/09/2028	PROPRE	1 200 000,00	1 240 093,78	EUR	1,30
XS2027364244	LOGICOR FINANCING SARL 0.75% 15/07/2024	PROPRE	500 000,00	507 922,40	EUR	0,53
XS1317732771	MOLNLYCKE HOLDING AB 1.75% 28/02/2024	PROPRE	1 800 000,00	1 892 523,62	EUR	1,98
XS1379171140	MORGAN STANLEY 1.75% 11/03/2024	PROPRE	1 800 000,00	1 897 564,71	EUR	1,99
XS1645494375	NATIONAL GRID NA INC 1.00% 12/07/2024	PROPRE	1 000 000,00	1 027 655,92	EUR	1,08
XS1651453729	NATIONWIDE BLDG SOCIETY VAR 25/07/2029	PROPRE	900 000,00	941 798,26	EUR	0,99
DK0009525404	NYKREDIT REALKREDIT 0.125% 10/07/2024	PROPRE	1 200 000,00	1 202 554,31	EUR	1,26

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1713462403	OMV AG VAR PERPETUAL 31/12/2099	PROPRE	600 000,00	637 229,79	EUR	0,67
XS1028599287	ORANGE TF-2024/TV PERPETUEL	PROPRE	2 100 000,00	2 409 642,04	EUR	2,53
FR0013448669	RCI BANQUE 0.25% 08/03/2023	PROPRE	67 000,00	67 343,07	EUR	0,07
XS2031862076	ROYAL BANK OF CANADA 0.125% 23/07/2024	PROPRE	1 200 000,00	1 205 589,68	EUR	1,26
XS1875275205	ROYAL BK SCOTLND GRP PLC VAR 04/03/2025	PROPRE	1 600 000,00	1 691 070,60	EUR	1,77
XS2126058168	SANTANDER UK GROUP HLDGS VAR 28/02/2025	PROPRE	1 300 000,00	1 313 849,97	EUR	1,38
XS1584122177	SCA HYGIENE AB 1.125% 27/03/2024	PROPRE	1 100 000,00	1 136 901,26	EUR	1,19
XS1511589605	SKANDINAVISKA ENSKILDA VAR 31/10/2028	PROPRE	1 000 000,00	1 024 221,63	EUR	1,07
FR0013403441	SOCIETE GENERALE 1.25% 15/02/2024	PROPRE	900 000,00	934 435,48	EUR	0,98
XS0858585051	STANDARD CHARTERED PLC 3.625% 23/11/2022	PROPRE	600 000,00	622 152,74	EUR	0,65
FR0011694033	STE DES AUTOROUTES DU SUD 2.95% 17/01/24	PROPRE	1 100 000,00	1 193 597,15	EUR	1,25
FR0012648590	SUEZ ENVIRONMENT VAR PERP	PROPRE	100 000,00	102 102,81	EUR	0,11
XS0768664731	TALANX FINANZ AG TF/TV 15/06/2042	PROPRE	900 000,00	976 145,35	EUR	1,02
FR0013330115	THALES SA 0.875% 19/04/2024	PROPRE	1 500 000,00	1 539 079,32	EUR	1,61
XS1413581205	TOTAL SA VAR PERPETUAL	PROPRE	1 800 000,00	1 869 613,15	EUR	1,96
CH0409606354	UBS GROUP FUNDING SWITZE VAR 17/04/2025	PROPRE	2 100 000,00	2 175 557,17	EUR	2,28
XS0808635436	UNIQA ASSURANCE GROUP AG TF VAR 31/07/2043	PROPRE	900 000,00	1 023 904,73	EUR	1,07
XS1206540806	VOLSWAGEN INTL FIN NV VAR PERP	PROPRE	100 000,00	102 503,30	EUR	0,11
XS1150695192	VOLVO TREASURY AB VAR 10/03/2078	PROPRE	600 000,00	655 567,21	EUR	0,69
Total Obligation				***87 401 036,01***		***91,66***
O.P.C.V.M.						
FR0010510479	AVIVA MONETAIRE ISR CT PART D FCP	PROPRE	899,00	8 767 596,39	EUR	9,19
Total O.P.C.V.M.				***8 767 596,39***		***9,19***
Total Valeurs mobilieres				***96 168 632,40***		***100,85***
Liquidites						
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-4 490,00	-4 490,00	EUR	-0,00
Total AUTRES				***-4 490,00***		***-0,00***
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	-810 113,36	-810 113,36	EUR	-0,85
	BANQUE GBP SGP	PROPRE	19 769,48	23 546,31	GBP	0,02

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	BANQUE USD SGP	PROPRE	4 959,29	4 360,97	USD	0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				***-782 206,08***		***-0,82***
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-25 527,71	-25 527,71	EUR	-0,03
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-2 154,35	-2 154,35	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				***-27 682,06***		***-0,03***
Total Liquidites				***-814 378,14***		***-0,85***
Total AVIVA INVESTORS EURO CREDIT BONDS 1-3				**95 354 254,26**		**100,00**